

LA FOULEE DU PERE NOEL A ANGLET

REGLEMENT

ART.1

La date de la 4^{ème} édition de la FOULEE DU PERE NOEL à ANGLET est fixée au :
Dimanche 08 Décembre 2024

Départ :

10H00 : Course de 11,7 km (Nés en 2009 ou avant)
ou Relais (boucles de 6,5 Km + 5 Km)
Course de 6,5 Km
Joëlette
11H30 : Course enfants.

ART.2

La course est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, majeurs et mineurs possédant un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé lui-même (document qui devra être conservé pendant 1 an par l'organisateur).

ART.3

Le droit d'inscription est fixé à 12 € pour le 11,7 Km - 15 € le Relais - 8 € pour le 6,5 km
Les chèques sont à rédiger à l'ordre de :

AO ATHLETISME

On pourra s'inscrire auprès de :

➔ DECATHLON 64600 ANGLET

Des bulletins d'inscriptions seront également disponibles à l'OFFICE DE TOURISME

ATTENTION : Les inscriptions par courrier devront nous parvenir au plus tard le vendredi 06/12/2024 accompagnées du paiement par chèque, de la photocopie d'une licence sportive ou du certificat médical.

ART.4

Les dossards pourront être retirés au Magasin DECATHLON le Samedi 07/12/2024
Le dimanche 08/12/2024, retrait des dossards sur place à partir de 8H00 et jusqu'à ½ heure avant le départ.

ART.5

Il sera remis :

- Un bonnet de Noël + une dotation seront remis aux 150 premiers inscrits

Classement scratch pour les 3 premiers (H+F).
Un tirage au sort sera effectué (nombreux lots).
Election du plus beau Père Noël et de la plus belle Mère Noël

ART.6

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de AIAC Courtage Assurance.
Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ART.7

Les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

ART.8

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous l'indiquer par écrit en nous mentionnant ses noms, prénom et adresse.

ART.9

La participation à la 4ème édition de « La Foulée du Père Noël » suppose l'acceptation du présent règlement.

INFORMATIONS

MEDICAL

1 poste fixe de secours avec médecin est prévu sur la zone Arrivée. Un dispositif d'intervention rapide sur le parcours complètera la couverture médicale.

RAVITAILLEMENTS :

Les postes de ravitaillement seront mis en place, à l'arrivée et plus si nécessaire en fonction des conditions atmosphériques le jour de la course.

SANITAIRES :

Des vestiaires, douches et sanitaires seront mis à la disposition des concurrents au Stade Jean Moulin.

RESULTATS :

Les classements seront affichés au fur et à mesure de leur parution et de leur validation sur un panneau sur la zone d'arrivée.

Pour toute information relative aux inscriptions, contacter :

***Pierre BERECOCHEA* Tél. : 06 71 90 15 26**

Mail : contact@pb-organisation.com

Course organisée par l'Anglet Olympique Athlétisme

Adresse Mail : aoathle@sfr.fr